



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 24 OCTOBRE 2022

n°31-2022

Tarif de pension équidés du centre équestre du 1^{er} novembre 2022 au 31 août 2023

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Lundi 24 Octobre 2022 à 14 heures 30 à SAINT-LO au Pôle Hippique (salle chemin de la Madeleine), en présentiel, sur convocation du 18 octobre 2022.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude BRAUD.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZE	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du Président du SMPH du 24 octobre 2022 explicité en séance ;

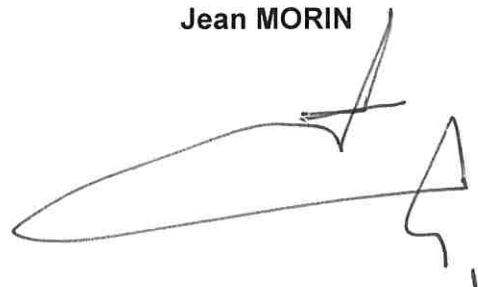
Après en avoir délibéré,

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de l'application pour les trois types de pension : cheval, poney, au pré ; du tarif pour un demi mois (moins de 15 jours), à compter du 1^{er} novembre 2022 au 31 août 2023, dont le détail figure **ci-joint** ;
- **Autorise** l'augmentation des tarifs de 10% arrondis à l'euro supérieur sur la base du montant hors taxes (HT) ;

POUR EXTRAIT CONFORME,
**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN



				hébergement	accès aux installations	total (TTC)
				(Ht à 20%)	(HT à 5,5%)	
PENSIONS 15 jours ou moins sur un mois	CHEVAL	Sur COPEAUX	Avec granulé	84 €	126 €	234 €
			Sans granulé	72 €	108 €	200 €
		Sur PAILLE	Avec granulé	76 €	114 €	211 €
			Sans granulé	64 €	96 €	178 €
	PONEY	Sur COPEAUX	Avec granulé	68 €	102 €	189 €
			Sans granulé	56 €	84 €	156 €
		Sur PAILLE	Avec granulé	60 €	90 €	167 €
			Sans granulé	46 €	74 €	133 €
	Pré		Avec granulé	40 €	60 €	111 €
			Sans granulé	25 €	40 €	72 €